

# CONTRÔLE SUR PIÈCES DE L'EHPAD LE MISSILIEN

Mars 2024

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

### SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Écarts/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Écart 02	1 - Gouvernance	<b>Prescription 02</b>	Élaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Écart 03	1 - Gouvernance	<b>Prescription 03</b>	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Écart 06	1 - Gouvernance	<b>Prescription 06</b>	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement
Écart 07	1 - Gouvernance	<b>Prescription 07</b>	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Remarque 01	1 - Gouvernance	<b>Recommandation 01</b>	Garantir la traçabilité des sujets abordés en CVS en proposant des comptes rendus explicites pour des		

			personnes n'ayant pas assisté à la réunion, notamment en ce qui concerne l'accueil de jour.		
Remarques 02 et 03	1 - Gouvernance	<b>Recommandation 02</b>	Élaborer une fiche de poste nominative et signée pour le médecin coordonnateur et l'IDEC afin de fixer clairement leurs missions.		
Remarques 04 et 05	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation 03</b>	Élaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, et prévoir la mise en place d'un compagnonnage pour les nouveaux arrivants dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS .		

*290007624\_FONDATION MASSE TREVIDY*